



Procès-verbal du conseil municipal du 02 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux octobre à dix-huit heures, le conseil municipal de Fleuré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vivian PERROCHES, maire.

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Etaient présents : Mmes et MM. Jacques DESPLEBIN, Andrée GERLAND, Annette HENAULT, Denis LACOUR, Isabelle LAPLANCHE, Yann MÉHEUX-DRIANO, Jean-François NEVEU, Vivian PERROCHES, Fabrice PITAUD, Anne-Claire SIMON, Florence TUCHOLSKI

Excusés : Mme Céline RIQUER a donné son pouvoir à Mme Andrée GERLAND

Absents : M. Yannick JAUCEN

Secrétaire de séance : Mme Anne-Claire SIMON

Assiste : M. Ronan KERDELHUÉ, secrétaire de la collectivité

M. le maire informe le conseil municipal des pouvoirs donnés.

Mme Anne-Claire SIMON est désignée secrétaire de séance.

✓ **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 août 2024**

Le conseil municipal, par une abstention et onze voix pour, approuve le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 27 août 2024

POUR	11	
CONTRE		
Abstention	1	Mme Florence TUCHOLSKI
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE		

01/02-10-2024 Adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat Energies Vienne

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-17 et L.5211-18,

Vu les statuts du Syndicat ENERGIES VIENNE ;

Vu la délibération n°2024/21 du Comité du Syndicat ENERGIES VIENNE en date du 20 juin 2024.

Considérant que par délibération du 20 mars 2024, la commune de Dangé-Saint-Romain a sollicité son adhésion au Syndicat ENERGIES VIENNE, avec transfert des compétences obligatoires (AODE/distribution d'électricité, développement des énergies renouvelables et maîtrise de la demande en énergie) à ce dernier. Compte tenu de l'intérêt pour le Syndicat de fédérer les collectivités du territoire, par délibération du 20 juin 2024, le Comité a approuvé l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain à compter du 1er janvier 2025.

Considérant qu'en application des articles L.5211-17 et L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales, l'ensemble des collectivités adhérentes du Syndicat est invité à délibérer pour approuver cette nouvelle adhésion, dans un délai 3 mois, à compter de la notification de la délibération du Comité syndical, soit au plus tard le 3 octobre 2024.

Considérant qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision de la commune est réputée favorable. Une majorité qualifiée favorable est requise, à savoir la majorité des deux tiers des collectivités déjà adhérentes, représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou de la moitié des collectivités adhérentes représentant plus des deux tiers de la population totale.

Considérant qu'à l'issue du délai de trois mois imparti par la réglementation, un arrêté interpréfectoral interviendra dans le courant du dernier trimestre de l'année 2024 pour entériner cette nouvelle adhésion, qui pourrait donc être effective à compter du 1er janvier 2025. Par ailleurs, il est précisé que l'article 10-1 des statuts mentionne que « la composition du Comité n'est pas modifiée en cours de mandat par l'adhésion d'un nouveau membre ». Ainsi, la commune de Dangé-Saint-Romain pourra désigner son représentant titulaire et son représentant suppléant dans la Commission Territoriale d'Energie (CTE) du territoire Grand Châtellerault, mais la composition actuelle du Comité syndical ne sera pas modifiée par son adhésion.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- d'approuver l'adhésion de la commune de Dangé-Saint-Romain au Syndicat ENERGIES VIENNE à compter du 1er janvier 2025

POUR	12	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

02/02-10-2024 Adhésion transport solidaire CIF-SP

M. le maire donne la parole à Mme Andrée GERLAND qui rappelle les principes du dispositif de transport solidaire proposé par l'association CIF-SP, Solidaires entre les âges.

Considérant que le transport solidaire est un service d'entraide citoyenne qui contribue au lien social, en mettant en relation des bénéficiaires et des chauffeurs bénévoles ;

Considérant qu'il y a lieu de permettre le déplacement à celles et ceux qui, définitivement ou momentanément, rencontreraient des difficultés de mobilité ou ne sont plus en capacité de se déplacer par leurs propres moyens (ou via d'autres dispositifs de transport existants) pour des destinations ou des horaires particuliers ;

Considérant que le transport solidaire vise à répondre aux besoins de mobilité pour des trajets ponctuels ;

Considérant que le bénévole est indemnisé au prix de 0,40 euros du kilomètre de son domicile jusqu'à son retour à domicile par le bénéficiaire directement après la course ;

Considérant que les bénévoles bénéficient de formations proposées par l'association afin de répondre au mieux aux attentes des bénéficiaires ;

Considérant que si la commune adhère à l'association comme personne morale à hauteur de 30 euros par an, l'adhésion est gratuite pour les bénévoles et bénéficiaires du transport solidaire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par une abstention et onze voix pour décide :

- d'adhérer à l'association CIF-SP pour un montant de 30 euros par an
- d'autoriser M. le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

POUR	11	
CONTRE		
Abstention	1	M. Jean-François NEVEU
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

03/02-10-2024 Climatisation des locaux mairie

M. le maire donne la parole à M. Yann MÉHEUX-DRIANO en charge des bâtiments.

Celui-ci fait part du montant des devis de l'entreprise Beaujaneau pour l'installation d'une climatisation dans le cadre du réaménagement de la mairie :

Option 1 : 15 516,68 € HT, soit 18 620,02 € TTC, pour équiper l'ensemble du bâtiment à l'exception de la salle des mariages.

Option 2 : 17 515,88 € HT soit 21 019,06 € TTC pour installer un système de climatisation y compris dans la salle des mariages.

Après débat il est décidé de privilégier la deuxième option.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés décide :

- de retenir le devis de l'entreprise Beaujaneau, d'un montant de 17 515,88 € HT soit 21 019,06 € TTC pour l'installation de la climatisation dans les nouveaux locaux de la mairie.

POUR	12	
CONTRE		
Abstention		
Ne prend pas part au vote		
RESULTAT DU VOTE	adopté	

Point école

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN en charge de la commission scolaire qui fait le point sur la rentrée scolaire :

L'effectif 2024/2025 est de 86 élèves (62 familles) répartis en 4 classes :

- 11 PS et 10 MS, soit 21 élèves avec Mme Véronique GAILLARD
- 14 GS et 11 CP, soit 25 élèves avec Mme Clotilde SÖENEN et Mme Fannie DEVANNE
- 9 CE1 et 11 CE2, soit 20 élèves avec Mme Laëtitia BARBIER
- 12 CM1 et 8 CM2, soit 20 élèves avec Mme Catherine SAUCEREAU

82 repas sont commandés quotidiennement auprès de la Société Poitevine de Restauration Collective (SPRC) :

- 33 maternelles dont 6 sans porc
- 49 primaires dont 5 sans porc.

Inscriptions à la garderie :

- 37 forfaits garderie matin
- 26 forfaits garderie soir
- 11 forfaits garderie matin ou soir

- 11 fréquentations occasionnelles

M. Jacques DESPLEBIN ajoute que huit enfants de la communauté des gens du voyage ont également fréquenté l'école courant septembre.

M. le maire aborde le sujet de l'initiation des élèves à la musique par l'association Ecole de Musique Intercommunale Les Vallées du Clain (EMIL). D'avantage d'écoles ayant sollicité cette intervention cette année, la Communauté de Communes n'apporterait une aide financière que pour deux classes. Il resterait 100 € à prendre en charge pour chacune de ces classes ainsi que 690 € pour chacune des deux autres classes ne bénéficiant pas de l'aide financière, soit un total de 1 580 € :

classes	Coût des 15 heures d'intervention par classe (46 € /heure)	Aide financière apportée par la CCVC	Reste à charge
1	690	590	100
2	690	590	100
3	690	0	690
4	690	0	690
total	2 760	1 180	1 580

M. le maire explique avoir rencontré l'APE et la Directrice de l'école : l'APE est prêt à financer les deux classes à 100 € ainsi qu'une classe à 690 €. M. le maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 690 € à l'APE pour qu'elle règle également la 4^{ème} classe. Le conseil est consulté pour simple avis : cette décision fera l'objet d'une délibération lors du prochain conseil municipal.

Point voirie

M. le maire donne la parole à M. Jacques DESPLEBIN en charge de la voirie.

Celui-ci indique que les travaux réalisés dans le cadre de l'enveloppe communautaire (51 816,36 € HT soit 62 179,63 € TTC) sont quasi achevés :

- bordures La Maisonneuve (2 129,70 € TTC) : il reste les bordures de la route à terminer
- enrobé trottoirs route de Vernon (25 365,31 € TTC) + curage de fossé sur 10 mètres
- enrobé rue René Duchesneau (30 609,86 € TTC)

Puis il annonce qu'un curage des fossés de la commune sera à envisager pour l'année prochaine.

M. le maire informe avoir échangé avec le Président et le Vice-Président à la Voirie du Département à l'occasion de l'Assemblée Générale de l'AMF de la Vienne : la réfection de la route de Nieuil par le Département pourrait être réalisée en 2025. M. le maire précise que les trottoirs seraient à la charge de la commune : des devis vont être demandés à plusieurs entreprises. Si les travaux sont engagés, il conviendra d'en informer les propriétaires ayant une entrée sur cette voie (s'ils souhaitent bénéficier d'une intervention sur leur parcelle à leur charge).

Mme Florence TUCHOLSKI estime qu'il faut engager une réflexion en termes de mobilité douce (voies cyclables...).

M. le maire rappelle qu'il s'agit d'une route départementale.

✓ Questions diverses

M. Yann MEHEUX-DRIANO fait état de l'avancée des travaux de la mairie.

Mme Andrée GERLAND demande quand il est prévu de remettre en route la chaudière de la salle socioculturelle et si la salle Horizon du bâtiment de la Poste peut être utilisée actuellement par les Bricol'Loups.

Mme Florence TUCHOLSKI :

- encourage les membres du conseil à rejoindre le collectif des **Bricol'Loups** et précise que l'installation des chalets de Noël est programmée pour le 20 novembre à 14h et leur décoration, le 23 ou le 30 du même mois.
- informe de la mise en veille du **club de randonnée** suite à l'absence de volontaires pour intégrer le bureau et témoigne de l'épuisement des présidents d'association face aux lourdeurs administratives.
- rappelle la date du **marché d'Automne 2024** : mardi 15 octobre.
- fait appel à rédacteurs et photos pour l'élaboration du magazine municipal **Côté Fleuré 2025**.
- demande à faire le point sur dossier **Pumptrack** :

M. le maire indique que la Préfecture a communiqué la liste des projets soutenus par l'Etat dans le cadre des jeux olympiques, dans laquelle Fleuré ne figure pas à l'inverse de Lhommaizé qui recevra 20 000 € pour un projet de pumptrack à 35 000 €.

M. Jacques DESPLEBIN trouve surprenant que la plateforme envisagée à Fleuré coûte 51 000 € pour seulement neuf mètres supplémentaires.

Mme Florence TUCHOLSKI estime que l'absence de soutien de l'école a causé le non octroi de subvention et que de plus, il lui a été conseillé d'augmenter le montant du projet et de l'aide sollicitée en intégrant l'aménagement paysager, le mobilier urbain et la nécessité d'une plateforme.

Elle propose d'installer la plateforme dans un premier temps et de différer l'achat de l'équipement.

M. le maire estime que la commune ne doit pas engager 50 000 € sans aide financière.

Mme Florence TUCHOLSKI regrette que les jeunes ne soient pas soutenus dans leur projet.

M. Jacques DESPLEBIN rappelle la date de l'apéro vote du prix des lecteurs de la bibliothèque : le 11 octobre à 18h30 (thème : Irlande).

M. le maire informe de la mise en ligne d'annonces pour le recrutement d'un agent des école et d'un cantonnier et précise que la commission du Personnel communal devra se réunir pour des entretiens courant octobre.

La séance est levée à 19h40

La secrétaire de séance
Mme Anne-Claire SIMON



Le Maire
Vivian PERROCHES

